

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon.

NANTERRE (FRANCE)
11 MARS 2024

FORVIA UTILISE LE PRODUIT DE SA NOUVELLE ÉMISSION OBLIGATAIRE D'UN MILLIARD D'EUROS POUR RACHETER 800 MILLIONS D'OBLIGATIONS D'ÉCHÉANCE 2025 ET 2026, ALLONGEANT AINSI LA MATURITÉ MOYENNE DE SA DETTE

- Emission de deux tranches obligataires de premier rang à 5 ans et à 7 ans
- Le produit de l'émission a été principalement utilisé pour refinancer partiellement environ 580 millions d'euros d'obligations d'échéance 2025 et environ 220 millions d'euros d'obligations d'échéance 2026 apportés dans le cadre d'une offre de rachat
- Le solde net du produit de l'émission sera affecté au remboursement d'autres dettes du Groupe

FORVIA a finalisé l'émission obligataire senior précédemment annoncée d'un montant d'un milliard d'euros, dont 500 millions d'euros à échéance juin 2029 au taux de 5,125 % et 500 millions d'euros à échéance juin 2031 au taux de 5,50 %. Les nouvelles obligations sont cotées sur marché d'Euronext Dublin (Global Exchange Market).

Compte tenu des couvertures de taux conclues en décembre 2023 et janvier 2024, le rendement économique des nouvelles obligations pour FORVIA s'élève à 4,96 % pour les obligations 2029 et à 5,37 % pour les obligations 2031 (sur une base non IFRS).

Les deux tranches des nouvelles obligations seniors ont obtenu une notation conforme à la notation de crédit à long terme de FORVIA (« BB+ » par Fitch Ratings, « Ba2 » par Moody's et « BB » par Standard & Poor's).

Les offres publiques de rachat d'obligations senior existantes de FORVIA à 2,625 % d'échéance 2025 et d'obligations « sustainability-linked » à 7,250 % d'échéance 2026 ont également été réglées aujourd'hui. FORVIA a accepté les offres pour un montant total de 800 millions d'euros, composées de 580 254 000 euros d'obligations 2025 à 2,625 % et de 219 746 000 € d'obligations 2026 à 7,250 %, qui sont désormais annulées.

FORVIA a l'intention d'affecter le solde net du produit de l'émission au remboursement d'autres dettes du Groupe.

Ces opérations permettent ainsi au Groupe de gérer efficacement son endettement et d'étendre la maturité moyenne de sa dette.

Olivier Durand, directeur financier de FORVIA, a déclaré : « Cette double opération d'émission obligataire et de rachats de maturités existantes s'inscrit dans la stratégie financière du Groupe, consistant à tirer parti des opportunités de marchés pour optimiser son coût de financement, d'une part, et à mettre en œuvre une gestion active de ses maturités,

d'autre part. Les conditions d'émission des deux tranches à 5 et à 7 ans reflètent la confiance des investisseurs crédit dans la signature de FORVIA et sa capacité à accélérer son désendettement, qui demeure notre objectif prioritaire ».

PRESSE

Christophe MALBRANQUE

Directeur Influence Groupe
+33 (0)6 21 96 23 53
christophe.malbranque@forvia.com

Iria MONTOUTO

Chargée des relations presse du Groupe
+33 (0)6 01 03 19 89
iria.montouto@forvia.com

ANALYSTES/INVESTISSEURS

Marc MAILLET

Directeur des Relations Investisseurs
+33 (0) 1 72 36 75 70
marc.maillet@forvia.com

Sébastien LEROY

Directeur Adjoint des Relations Investisseurs
Groupe
+33 (0)6 26 89 33 69
sebastien.leroy@forvia.com

À propos de FORVIA, dont la mission est : « Nous sommes des pionniers de la technologie créant des expériences de mobilité qui comptent pour les gens ».

FORVIA, 7^e fournisseur mondial de technologies automobiles, regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et HELLA. Avec près de 260 sites industriels, 78 centres de R&D et 153 000 salariés dont plus de 15 000 ingénieurs R&D répartis dans plus de 40 pays, FORVIA offre une approche unique et globale des défis de l'automobile d'aujourd'hui et de demain. Composé de six groupes d'activités et d'un solide portefeuille de propriété intellectuelle de plus de 13 400 brevets, FORVIA a pour objectif de devenir le partenaire privilégié d'innovation et d'intégration des constructeurs automobiles du monde entier. En 2023, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 27 milliards d'euros. FORVIA SE est cotée sur le marché Euronext Paris sous le code mnémonique FRVIA et fait partie des indices CAC Next 20 et CAC SBT 1,5°. FORVIA a pour ambition d'être un acteur du changement engagé dans la planification et la réalisation de la transformation de la mobilité. www.forvia.com

AVIS IMPORTANT

*Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les obligations offertes par Forvia (les « **Obligations** ») ne pourront être vendues aux Etats-Unis que si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou si elles sont exemptées d'enregistrement. L'offre d'Obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. En conséquence, toute offre ou vente des Obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.*

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.

*La promotion des Obligations au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** »), par conséquent, les Obligations ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** ») (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.*

*L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus ou une offre au public.*

*L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié, en ce qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **Règlement Prospectus UK** ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus UK ou une offre au public.*

Professionnels MIFID II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFID II) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.

Professionnels MIFIR / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents UK

d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFIR) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein du Royaume Uni.

Ni le contenu du site internet de Faurecia, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de Faurecia, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.